

le 11-01-2013

Rédaction : 4 rue Montrochet, 69002 Lyon - 04 78 14 76 00 - lprhone@leprogress.fr ; Publicité : 04 72 24 37 - lppublicite@leprogress.fr

Vente des terrains du Grand Stade : l'annulation qui fait pschitt

Justice. Le tribunal administratif, en donnant partiellement raison aux opposants, permet aussi au Grand Lyon de régulariser rétroactivement l'information des élus.

Le tribunal administratif de Lyon vient de glisser un petit caillou dans la chaussure de Gérard Collomb et dans celle de Jean-Michel Aulas. Un tout petit caillou.

Les magistrats, saisis par la Canol, une association de contribuables, et trois requérants, défendus par M^{re} Etienne Tête, viennent en effet d'annuler la délibération du Bureau (exécutif) de la communauté urbaine de Lyon du 18 avril 2011 permettant de vendre 318 935 m² de terrains situés à Décines (Montout) à la Foncière de l'Olympique Lyonnais, aux fins d'y construire le Grand Stade. Les juges estiment que la teneur de l'avis des Domaines sur le montant du prix de la cession (12 757 400 € Hors Taxes) « n'avait pas été



■ « Les travaux continuent », indique le Grand Lyon. Photo Frédéric Chambert

quels n'avaient pas imaginé la possibilité d'une « régulation », outre le fait qu'ils soulevaient aussi le problème de la valeur - sous évaluée selon eux - des terrains. Ils ont indiqué vouloir interjeter appel de la décision. L'appel n'étant pas suspensif, le jugement du tribunal administratif s'applique, et le Grand Lyon dispose de la possibilité de mieux informer ses élus qui n'en deman-

daient pas tant ! Par communiqué, la communauté urbaine s'est félicitée que « le juge n'a pas remis en cause le prix de vente des terrains ». Cet élément, n'a, en réalité, pas du tout été examiné par les magistrats, puisque la procédure veut qu'un seul argument permettant de prononcer une annulation - ici l'insuffisance des élus - soit analysé. ■

Sophie Majou

LES RÉACTIONS

Olympique Lyonnais

« [...] Les éléments permettant la régularisation du dossier seront apportés prochainement. L'OL confirme à nouveau une mise en service du stade pour la saison 2015/2016 ».

Grand Lyon

« [...] Cette décision est sans conséquence ni sur la vente des terrains ni sur l'avancement du projet en lui-même [...] ».

Association Canol

« [...] La Canol et M. Forquim ont décidé de faire appel de cette décision afin que les terrains ne soient pas braqués, permettant d'importances plus values au seul bénéfice de l'OL et de préserver ainsi l'intérêt des contribuables du Grand Lyon [...] ».

François-Noël Buffet

Sénateur (UMP) du Rhône

« L'annulation de la délibération [...] est une prescive supplémentaire de l'insécurité juridique avec laquelle est mené ce dossier depuis le début ».

Emmanuel Hamelin, conseiller municipal UMP

« [...] Gérard Collomb se trouve piégé par le Tribunal administratif [...] La dernière estimation des Domaines n'est plus valable car elle a plus d'un an. Il en faut donc une nouvelle et la destination du terrain n'est plus la même ! Si Gérard Collomb va sur une délibération rétroactive, il s'expose à un nouveau recours, plus sérieux encore [...] ».